

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 97.00.400.002.0 DU 25 FEVRIER 1997

Transfert des certificats d'approbation C.E.E. de modèles de la société SATAM au bénéfice de la société SOFITAM EQUIPEMENT

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE N° 71-316 C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE N° 77-313 C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AUX CONTROLES DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

SOFITAM EQUIPEMENT, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2, 93290 Tremblay en France.

OBJET

Le présent certificat transfère à la société précitée le bénéfice des certificats d'approbation C.E.E. de modèles antérieurement accordés à la société SATAM par les certificats suivants :

- n° 87.0.03.492.1.3 du 11 février 1987 (1) relatif à l'ensemble de mesurage SATAM modèle ZCE 15 pour le ravitaillement des petits avions,

(1) Revue de Métrologie, février 1987, page 196.

(2) Revue de Métrologie, mars 1987, page 308.

(3) Revue de Métrologie, avril 1987, page 416.

(4) Revue de Métrologie, octobre 1987, page 1075.

(5) Revue de Métrologie, novembre 1988, page 1071.

(6) Revue de Métrologie, juin 1988, page 555.

(7) Revue de Métrologie, mars 1989, page 270.

(8) Revue de Métrologie, mars 1989, page 298.

(9) Revue de Métrologie, mars 1989, page 304.

(10) Revue de Métrologie, mars 1989, page 310.

(11) Revue de Métrologie, juin 1989, page 687.

(12) Revue de Métrologie, mai 1989, page 553.

(13) Revue de Métrologie, février 1992, page 228.

- n° 87.0.03.462.1.3 du 27 février 1987 (2) relatif au séparateur de gaz SATAM modèle EC 27-40 pour hydrocarbures,

- n° 87.0.01.422.1.3 du 30 mars 1987 (3) relatif au compteur volumétrique SATAM constitué d'un mesureur SATAM modèle MA 26.5 et d'un dispositif indicateur des volumes et des prix VEEDER ROOT modèle VR 10,

- n° 87.0.01.522.1.3 du 25 août 1987 (4) modifié par le certificat n° 88.0.01.522.1.3 du 4 novembre 1988 (5) relatifs à l'ensemble de mesurage SATAM modèle ZCE 11 pour la réception par gravité des hydrocarbures,

- n° 88.0.01.512.2.0 du 10 mai 1988 (6) relatif à l'ensemble de mesurage SATAM modèle ZCE 10 pour la livraison par gravité des hydrocarbures,

- n° 89.0.02.462.1.3 du 27 février 1989 (7) relatif au séparateur de gaz SATAM, modèle EC 36 pour ensembles de mesurage d'hydrocarbures,

- n° 89.0.01.512.1.3 du 27 février 1989 (8) relatif à l'ensemble de mesurage SATAM, modèle ZCE 18/24 monté sur camions-citernes et destiné à la livraison des hydrocarbures,

- n° 89.0.02.512.1.3 du 17 février 1989 (9) relatif à l'ensemble de mesurage SATAM modèle ZCE 18/24 monté sur camions-citernes et destiné à la livraison des hydrocarbures,

- n° 89.0.01.532.1.3 du 27 février 1989 (10) relatif à l'ensemble de mesurage SATAM, modèle ZCE 19,

- n° 89.0.04.462.1.3 du 14 avril 1989 (11) relatif au purgeur de gaz SATAM modèle EC 29-150 pour hydrocarbures,

- n° 89.0.04.422.3.3 du 20 avril 1989 (12) relatif aux compteurs volumétriques SATAM modèles ZC 17-80/80, ZC 17-80/150 et ZC 17-80/250 pour hydrocarbures,

- n° 92.00.422.001.0 du 28 février 1992 (13) relatif au compteur volumétrique SATAM constitué d'un mesureur SATAM modèle SB 100 et d'un dispositif indicateur mécanique des volumes et des prix VEEDER-ROOT modèle VR 10,

- n° 93.00.422.002.0 du 30 juillet 1993 (14) relatif au compteur volumétrique SATAM modèle ZC 17-80/150 version acier pour hydrocarbures,
- 93.00.422.005.0 du 4 novembre 1993 (15) relatif au compteur volumétrique SATAM modèle SC 17-80/80 version acier pour hydrocarbures,
- 94.00.522.002.0 du 22 juin 1994 (16) relatif au séparateur de gaz SATAM modèle EC 36-1 pour ensemble de mesurage d'hydrocarbures,
- n° 95.00.522.003.0 du 16 mai 1995 (17) relatif aux groupes de pompage et de dégazage SATAM modèles EPZ 75/3 et EPZ 75/5,
- n° 95.00.422.002.0 du 12 juillet 1995 (18) relatif aux compteurs volumétriques SATAM modèles ZC 17-24/24, ZC 17-24/48 et ZC 17 pour hydrocarbures,
- n° 95.00.462.004.0 du 3 octobre 1995 (19) relatif aux ensembles de mesurage SATAM modèles ZCE 9 et ZCE 9.I pour hydrocarbures destinés à être montés sur camions-citernes,
- n° 96.00.472.001.1 du 14 juin 1996 (20) relatifs aux ensembles de mesurage SATAM modèles ZCE 12, ZCE 13 et ZCE 14 munis du séparateur de gaz EC 30-5.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques des modèles concernés par le présent certificat sont identiques à celles des modèles antérieurement approuvés et accordés au bénéfice de la société SATAM.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par leur certificat d'approbation C.E.E. de modèle accordé précédemment à la société SATAM.

De plus, outre les inscriptions réglementaires, la plaque d'identification des instruments doit porter la raison sociale du bénéficiaire du présent certificat.

VALIDITE

La limite de validité du certificat initial est conservée.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(14) Revue de Métrologie, juillet 1993, page 956.

(15) Revue de Métrologie, novembre 1993, page 1446.

(16) Revue de Métrologie, juin 1994, page 543.

(17) Revue de Métrologie, mai 1997, page 138.

(18) Revue de Métrologie, juillet 1995, page 705.

(19) Revue de Métrologie, janvier 1996, page 905.

(20) Revue de Métrologie, août/septembre 1996, page 268.